



CAMPAGNE ADMINISTRATIVE D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2026-2027

Qui est concerné ?

Vous devez procéder à l'inscription scolaire de votre enfant pour la rentrée 2026-2027 dans les situations suivantes

- Votre enfant quitte l'école maternelle et entre en cours préparatoire dans une école élémentaire (Enfants nés en 2020).
- Votre enfant est né en 2023 et fait son entrée en école maternelle.

Modalités et période d'inscription

Les inscriptions administratives se déroulent du 09 mars au 17 avril 2026.

L'inscription au service périscolaire est obligatoire pour accéder à la cantine et aux temps de garderie

Documents à fournir à la mairie

Pour constituer votre dossier d'inscription, les documents suivants sont obligatoires :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (daté de moins de 3 mois)
- Carnet de santé ou certificat de vaccination (vaccins DT Polio à jour)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau)
- Certificat de radiation de l'école précédente en cas de changement d'école (sauf pour les CP)
- Attestation d'assurance responsabilité civile et garanties individuelles accident (enfant)

Selon votre situation familiale, des documents complémentaires pourront être demandés :

- Attestation d'hébergement,
- Attestation de paiement de la CAF
- Jugement de divorce ou de séparation
- Autorisation de scolarisation signée par le parent concerné.

Pour vous inscrire :

- Rendez-vous sur : <https://www.maulette.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/>
- Cliquez sur « Inscription périscolaire ».
- Complétez le formulaire en ligne et joignez les documents demandés.

Les cases cantine, garderie du matin et garderie du soir sont à cocher à titre informatif uniquement pour le service périscolaire. Elles ne constituent pas une réservation.

Une fois l'inscription validée, le service périscolaire vous transmettra vos codes abonnés, nécessaires pour effectuer les réservations.

Les dossiers complets peuvent être transmis :

- À l'accueil de la Mairie de Maulette ;
- Par courriel à l'adresse suivante : periscolaire@maulette.fr
- Par courrier postal à : Mairie de Maulette – Service Enfance 5 rue de l'École 78550 Maulette

Admission à l'école Les Hirondelles 11 bis rue des Vignes

Une fois l'inscription administrative validée par le service périscolaire, les familles devront prendre rendez-vous avec la direction de l'école.

Téléphone : 01 30 46 74 85 mail : 0780341x@ac-versailles.fr

